# BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



## Édition Chronologique n $^\circ$ 50 du 10 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE Administration Centrale

Texte 9

### INSTRUCTION N° 1401424/DEF/SGA/DAF

portant abrogation de textes.

Du 12 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : sous-direction de la fonction financière et comptable, bureau de l'animation du réseau financier.

#### INSTRUCTION N° 1401424/DEF/SGA/DAF portant abrogation de textes.

#### Du 12 septembre 2014

#### NOR D E F F 1 4 5 1 6 9 6 J

#### Textes abrogés:

Instruction n° 52574/DEF/SGA/DSF/SDDC/DC/2 du 15 décembre 1994 (BOC, 2001, p. 3147 ; BOEM 410.12.2.2).

Instruction n° 12190/DEF/SGA/DAF du 15 décembre 2000 (BOC, 2001, p. 259 ; BOEM 410.12.2).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 9.

- 1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :
  - instruction n° 52574/DEF/SGA/DSF/SDDC/DC/2 du 15 décembre 1994 relative au suivi de la programmation ;
  - instruction n° 12190/DEF/SGA/DAF du 15 décembre 2000 relative à l'application du contrôle financier déconcentré aux dépenses du titre III (hors RCS) des ordonnateurs secondaires de la délégation générale pour l'armement.
- 2. La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général de l'armement, adjoint au directeur des affaires financières,

Pascal PROPHETE.